

TD(X)/Misc.10
15 février 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Conférence des Nations Unies sur le commerce
et le développement
Dixième session
Bangkok, 12-19 février 2000

DÉBAT INTERACTIF

Conférencier d'honneur : M. Mike Moore

Résumé

Document non officiel établi par le secrétariat de la CNUCED

I. Exposé

M. Moore s'est dit porteur d'un message de soutien et de solidarité émanant d'une OMC qui, a-t-il précisé, a retrouvé ses repères. À la réunion des 7 et 8 février du Conseil général, des décisions positives importantes ont été prises et les participants se sont montrés de nouveau déterminés à agir collectivement pour que le système commercial et les règles qui le régissent soient soucieux de l'intérêt de tous les membres, grands et petits, riches et pauvres.

Le nouveau clivage qui caractérise le monde d'aujourd'hui est celui qui oppose l'inclusion à la marginalisation – et sépare ceux qui sont à l'intérieur de l'économie mondiale moderne de ceux qui sont à l'extérieur, aussi bien dans les pays qu'entre ceux-ci.

La Xe CNUCED offre une bonne occasion de rappeler que la liberté du commerce, la diversification économique, l'investissement et la valorisation des ressources humaines font partie des éléments clefs qui permettent de distinguer réellement les pays "en développement" des pays "sous-développés", voire "en voie de sous-développement". La politique commerciale doit donc jouer sa partition dans une composition plus vaste, pour que cette politique s'articule sur les objectifs de développement de manière réaliste et cohérente. Telle est la raison pour laquelle les questions liées au développement occupent la première place dans le nouveau programme de travail de l'OMC. Les négociations dans les secteurs de l'agriculture et des services sont d'une importance capitale pour l'avenir économique des pays, à tous les niveaux de développement.

GE.00-70149 (F)
BKK.00-260

Pour la plupart des pays en développement, il est vital que les problèmes de l'amélioration de l'accès aux marchés et ceux créés par les subventions agricoles des pays riches soient réglés afin que les premiers puissent développer la structure actuelle de leurs échanges et diversifier leur production. Dans le même ordre d'idées, l'ouverture des marchés multiplie les sources d'approvisionnement et, par voie de conséquence, améliore la sécurité alimentaire par rapport à des marchés alimentaires fortement protégés.

Le développement et la diversification du commerce des services peuvent également être très bénéfiques aux pays en développement. La plupart des membres de l'OMC reconnaissent que la poursuite de la libéralisation du commerce des services ne relève pas de la problématique classique Nord-Sud. Il s'agit plutôt ici de tirer parti des progrès remarquables accomplis par bon nombre de pays en développement dans le secteur des services, ainsi que des vastes possibilités créées dans ce domaine.

Des conditions libérales, cohérentes et plus stables pour l'action des pouvoirs publics dans le secteur des services – et, parallèlement, la mobilisation des compétences et des capitaux privés – sont le préalable à toute réforme qui aurait pour objet d'accroître l'efficacité dans les principaux secteurs d'infrastructure tels que les télécommunications, la finance, l'assurance et les transports. Les réformes dans ces domaines sont susceptibles d'avoir des effets bénéfiques sur l'ensemble de l'économie et elles contribuent en particulier à l'essor des industries par rapport auxquelles les pays concernés sont véritablement compétitifs et à même de mieux s'intégrer aux marchés internationaux.

Outre ces négociations statutaires, les membres de l'OMC se sont mis d'accord à la réunion du Conseil général sur quatre domaines prioritaires. Le premier concerne un train de mesures destinées à venir en aide aux pays les moins avancés (PMA). Le meilleur moyen de s'attaquer aux problèmes des PMA consiste à faire en sorte que ces problèmes soient abordés de manière intégrée par tous les donateurs et les organismes internationaux. Un autre domaine prioritaire a trait à l'amélioration et à la régularisation du financement des activités de coopération technique de l'OMC et au développement de la coopération avec d'autres organismes internationaux, dont la CNUCED, dans le domaine de l'assistance technique. En troisième lieu, il y a la question de l'expiration des périodes de transition visées par certains accords de l'OMC, ce qui représente l'aspect le plus immédiat des questions complexes liées à la mise en œuvre desdits accords. Ces questions plus vastes peuvent être abordées de manière concrète et positive. Il s'agit de questions qui vont des difficultés rencontrées par certains pays en développement pour la mise en œuvre des engagements contractés dans le Cycle d'Uruguay à l'argument selon lequel certains de ces accords, ou la manière dont ils sont appliqués, sont foncièrement défavorables aux pays en développement. Dans ce domaine, il est possible de trouver une solution constructive combinant l'action immédiate et la mise en place d'un mécanisme d'examen des problèmes de mise en œuvre.

Enfin, il y a la question des procédures internes de consultation et de prise des décisions de l'OMC. Cette question a fait couler beaucoup d'encre avant et pendant la Conférence de Seattle, où un certain nombre de pays en développement, notamment les plus petits d'entre eux, se sont sentis exclus ou marginalisés. Le principe du consensus en particulier, sur lequel repose tout le système de l'OMC – et qui constitue une garantie démocratique fondamentale – doit être maintenu.

Le monde ne peut plus se permettre un clivage Nord-Sud, ni un système d'échanges où l'affrontement l'emporte sur la coopération. Si les pays en développement se font désormais mieux entendre à l'OMC, c'est parce que l'organisation compte de plus en plus de membres, les admissions les plus récentes étant toutes le fait de pays en développement ou de pays en transition. Et c'est aussi parce que les pays en développement, y compris les plus petits d'entre eux, réalisent de plus en plus combien le système commercial international est important pour leurs perspectives de développement et combien il est nécessaire qu'ils aient leur mot à dire dans son évolution.

Les Accords de l'OMC ont manifestement montré leur utilité au cours des trois dernières années, au milieu des turbulences économiques. Ils ont permis que les marchés restent ouverts, et que les difficultés économiques de certaines nations ne soient pas amplifiées par un regain de protectionnisme chez leurs partenaires commerciaux. Toutefois, garder les marchés ouverts n'est pas suffisant. Pour que les pays en développement sortent de la pauvreté, il faut éliminer les obstacles à leurs exportations. Il en va de l'intérêt non seulement des pays en développement, mais aussi, de façon cruciale, des pays riches. Il est absurde de consacrer des ressources à un allègement supplémentaire de la dette si, dans le même temps, le manque d'accès aux marchés d'exportation empêche les pays pauvres d'assurer le remboursement de leur dette. Il est tout aussi absurde d'accorder une aide financière pour l'éducation et le développement des infrastructures si les produits créés par ces investissements ne peuvent être commercialisés. Il s'agit d'utiliser le commerce, l'investissement et d'autres instruments pour promouvoir la croissance économique, le développement social, la lutte contre la pauvreté et des investissements productifs de sorte qu'il en résulte une amélioration de l'existence de ceux qui vivent dans la pauvreté.

Les relations entre la CNUCED et l'OMC jouent un rôle fondamental dans la problématique du commerce et du développement – elles devraient servir de modèle et de base pour une coopération élargie et plus productive entre toutes les institutions économiques internationales, au service des populations qui est notre raison d'être à tous. Les compétences conjointes de la CNUCED et de l'OMC pourraient être utilisées pour développer une recherche appliquée sur les problèmes de commerce et de développement, dans des domaines tels que les services, le commerce, les produits de base et les articles manufacturés. Il est également nécessaire de resserrer la coopération entre l'OMC, la CNUCED et d'autres organisations dans le domaine de la conception des politiques générales et des conseils correspondants, pour engager des initiatives véritablement positives qui puissent aider les pays en développement et leur population à s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale. La cohérence entre les organisations internationales doit être un processus agrégatif, allant de bas en haut et concernant chaque aspect de nos efforts communs.

Débat

Un certain nombre de questions soulevées au cours du débat ont porté sur les possibilités de reconvoquer la Conférence ministérielle de l'OMC et de renforcer la confiance à cet égard, sur la réforme de l'OMC concernant les procédures de décision, la transparence et l'ouverture, sur les difficultés liées à la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay, sur l'accès aux marchés pour les PMA, et sur l'universalité de l'OMC.

Les intervenants ont souligné la nécessité de sortir un milliard d'individus de la pauvreté, eu égard aux engagements souscrits à l'occasion des conférences des Nations Unies organisées dans les années 90. Il a été estimé que la Conférence, à sa dixième session, devrait s'intéresser aux changements à apporter dans les domaines du commerce et de l'investissement pour atteindre cet objectif. Certains ont estimé qu'un nouveau cycle de négociations commerciales devrait être un cycle du développement qui apporte des avantages réels à l'ensemble des pays en développement et que l'opposition au lancement d'un nouveau cycle allait à l'encontre des intérêts des populations pauvres et des pays en développement. Les grands blocs économiques qui dominaient les négociations au GATT depuis 1948 se rendaient compte que les pays en développement devaient être associés à un nouveau cycle de négociations, et en retirer des gains substantiels. Certains ont fait observer que la Conférence de Seattle avait échoué non pas en raison d'une opposition entre le Nord et le Sud, mais à cause de désaccords entre pays du Nord.

Il a été estimé que les pays en développement avaient une image négative de l'OMC pour plusieurs raisons. Ces pays souscrivaient des engagements (y compris dans de nouveaux domaines) sans avoir d'abord considéré si les conditions politiques, sociales et économiques étaient réunies pour que ces engagements puissent être tenus. En outre, les règles de l'OMC avaient été conçues dans l'optique des intérêts des pays industrialisés et en conformité avec les régimes juridiques de ces pays. De nombreux instruments traditionnels de la politique de développement, auparavant utilisés par les pays développés et par les pays en développement avancés, étaient désormais incompatibles avec ces règles. Il y avait aussi le sentiment profond que certaines disciplines de l'OMC allaient à l'encontre des intérêts en matière de développement des pays en développement et que des ajustements devraient être apportés aux Accords du Cycle d'Uruguay pour que ceux-ci servent ces intérêts au lieu de les contrarier. Cela englobait les problèmes relatifs à la mise en œuvre des accords.

Un certain nombre de mesures ont été suggérées pour renforcer la confiance. Les procédures de l'OMC devraient être plus ouvertes, plus transparentes et plus efficaces, afin de profiter au maximum au plus grand nombre. Il faudrait, comme cela avait été proposé, accorder l'accès en franchise et hors contingentement à tous les produits des PMA aux marchés des pays développés. Les pays riches devaient prendre la mesure des difficultés des pays en développement, à la fois en termes d'accès aux marchés - par exemple, pour les textiles et les vêtements - et en concrétisant l'application à ces pays d'un traitement spécial et différencié. L'OMC et la CNUCED devaient fournir une assistance à cet égard. Les pays développés devaient s'abstenir de recourir trop fréquemment aux procédures de règlement des différends, ou ils devaient accorder des dérogations s'agissant des périodes de transition ou d'autres difficultés de mise en œuvre. Enfin, ils devaient adopter une attitude flexible et positive face aux demandes des pays en développement sur des questions concernant les textiles, l'agriculture, les droits antidumping et l'application des accords. Si le prochain cycle de négociations commerciales n'apportait pas des améliorations à la situation actuelle, l'histoire et l'économie mondiale poursuivraient leur route et les pauvres en seraient les perdants, peut-être pour toujours.

Il a été souligné que les pays en développement avaient besoin d'investir massivement, en particulier dans la création d'infrastructures, pour créer des conditions propices à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique. Ces investissements ne pouvaient provenir que du secteur privé. Les pays en développement ne pouvaient s'en remettre à l'APD et à leurs propres ressources, qui étaient infimes comparées aux flux de capitaux privés. La répartition inégale

des investissements internationaux a été jugée préoccupante. Il a également été souligné que le secteur public devait mettre en place les conditions requises pour, notamment, attirer et réguler l'investissement, s'agissant par exemple d'un environnement stable, prévisible et fiable, et d'infrastructures, d'institutions et de régimes juridiques fiables, toutes choses qui à leur tour stimuleraient l'investissement national.

Certains représentants se sont déclarés favorables au lancement d'un nouveau cycle général où seraient traités l'investissement, la concurrence et les marchés publics. Dans ce contexte, il a été jugé important de parvenir à un accord raisonnable sur l'investissement. En outre, il a été estimé que la politique de concurrence constituait un préalable indispensable pour que les retombées positives de l'investissement profitent aussi aux pauvres. On a également souligné la nécessité d'adopter des règles de concurrence à l'OMC, qui pourraient contribuer à la lutte contre la corruption, notamment au niveau des marchés publics.

Il a été souligné que les questions susmentionnées devaient être réglées avant qu'un nouveau cycle de négociations puisse être lancé. L'organisation d'un nouveau cycle global se heurte encore à des réticences malgré les avantages qui pourront en être retirés. La dixième session de la CNUCED peut réaliser entre les pays en développement une nouvelle unité de vues pour demander des règles d'investissement et un commerce nouveaux plus équitables et plus favorables aux pauvres.

Nombre de participants ont insisté sur le fait qu'ils étaient partisans d'un système commercial multilatéral réglementé de nature à protéger les intérêts de tous les membres sur la base d'un ensemble de règles équitable, applicable à tous quel que soit leur pouvoir. Il a été estimé que l'OMC était une organisation fortement intrusive avec des disciplines ayant force exécutoire dans des domaines comme les subventions, l'octroi d'un traitement non-discriminatoire aux fournisseurs de services étrangers et les droits de propriété intellectuelle qui jusqu'ici étaient considérés comme relevant de la politique intérieure. Le Directeur général de l'OMC a aussi été engagé à prendre des mesures pour remédier efficacement aux inégalités et aux déséquilibres de certains accords en décourageant les tentatives visant à surcharger l'ordre du jour de l'OMC.

Les efforts déployés constamment pour élargir l'ordre du jour de l'OMC (en y incluant, par exemple, l'investissement, la concurrence et les questions non commerciales comme les normes en matière d'emploi) ne tiennent pas compte des difficultés que les pays en développement éprouvent à donner suite au Cycle d'Uruguay. L'ordre du jour de l'OMC semble être dicté davantage par les intérêts des sociétés multinationales que par un souci d'équité (par exemple, l'Accord sur les ADPIC favorise par trop les bénéficiaires du secteur privé). Il faut donc trouver un point d'équilibre entre les droits et les obligations, et notamment imposer des disciplines aux sociétés multinationales. Certains représentants ont été d'avis que l'OMC avait adopté une approche de plus en plus juridique comme son mécanisme de règlement des différends l'attestait. D'autres, cependant, ont cité l'exemple de petits pays qui avaient tiré profit du système commercial réglementé, les résultats des procédures de règlement ayant été satisfaisants pour eux. Les mesures d'accès au marché pour les PMA devraient être annoncées longtemps avant la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA qui devait avoir lieu en 2001. De plus, le Cadre intégré pour le renforcement des capacités liées au commerce des PMA doit être consolidé par les six organismes participants de façon à assurer la mise en œuvre du nouveau plan d'action

global. Il a été convenu que la mondialisation ne pouvait fonctionner qu'avec des dispositifs de sécurité appropriés.

Il a aussi été relevé que l'OMC n'était pas suffisamment universelle, puisque 50 pays n'en faisaient toujours pas partie et qu'une organisation exclusive ne pouvait conduire à une mondialisation inclusive. L'accession à l'OMC ne devrait pas être entravée pour des raisons politiques et il ne devrait pas être imposé aux candidats des conditions autres que les conditions auxquelles les membres doivent satisfaire.

Enfin, il a été déclaré que la synergie entre l'OMC et la CNUCED devrait être intensifiée en vue de créer une nouvelle architecture du développement. Un renforcement des capacités serait nécessaire pour faire face aux difficultés d'application dues à la complexité technique des accords commerciaux. Les programmes de la CNUCED dans ce domaine et leur complémentarité avec les activités de l'OMC sont reconnus. La CNUCED devrait jouer le rôle de laboratoire d'idées et coordonner les recherches et les études sur la cohérence de l'action et l'assistance technique en vue de mieux intégrer les pays en développement à l'économie mondiale.

Dans sa réponse, M. Moore a exprimé sa gratitude pour l'appui financier fourni par les Pays-Bas, l'Allemagne et le Royaume-Uni aux programmes d'assistance technique de l'OMC. Il a demandé instamment aux États membres de faire preuve de davantage de souplesse, notamment en ce qui concerne les questions relatives à l'emploi, à l'agriculture, aux mesures antidumping, à l'investissement, à la concurrence et aux crêtes tarifaires. Il a mis en lumière la nécessité de créer un climat de confiance tant entre les pays développés et les pays en développement qu'entre les pays développés et il a admis l'importance du Cadre intégré pour les pays les moins avancés. Au sujet de la réforme de l'OMC, il a insisté sur la nécessité de conserver le principe du consensus dans le processus de prise de décisions de l'Organisation. Il a suggéré que les futures réunions de l'OMC suivent l'exemple de la dixième session de la CNUCED, tant sur le plan technique (utilisation de la technologie moderne) que pour le fond (création d'un climat de confiance et réalisation d'un consensus). Enfin, M. Moore a souligné que l'OMC était une organisation dirigée par ses membres. Sa réforme, les modifications apportées à sa composition et l'ordre du jour d'un nouveau cycle de négociations commerciales doivent faire l'objet d'un consensus.
